

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## PYRENEES-ATLANTIQUES



SÉANCE DU 30 AVRIL 2020

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Patricia PROHASKA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,  
M. Raymond VILLALBA, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maïté POTIN donne pouvoir à M. André LABARTHE.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

**Etaient absents non représentés :**

M. Pierre SERENA  
Mme Henriette BONNET  
M. Didier CASTERES  
Mme Valérie SARTOLOU  
M. Jacques NAYA

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 28

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désignée Secrétaire de séance.

**4 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CINEMA LE LUXOR**

Monsieur le Maire expose que le Cinéma le Luxor sollicite des financements publics dans le cadre de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques dite « Loi Sueur », qui autorise les collectivités locales à apporter des contributions à des exploitants indépendants de cinéma.

La somme de 25 000 € est attribuée pour accompagner le cinéma dans la poursuite et le développement de son activité à Oloron Sainte-Marie, notamment en faveur du jeune public, des scolaires, des personnes âgées, des étudiants et des chômeurs.

- 1 -

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2020.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 06/05/2020

